



Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS)

Ville de Saint-Herblain

Préambule

Le rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France montre une nette augmentation des victimes de violences sexistes et sexuelles, déclarées en 2022. D'après l'enquête de Conjoncture Interstats (septembre 2022), les violences sexuelles sont les atteintes ayant enregistré la plus forte augmentation dans les transports en commun en 2021 (+32%). Par ailleurs, sur la période 2020-2021, 3 700 infractions d'outrages sexistes ont été enregistrées en France (+62%). Ainsi, entre 2020 et 2021, le nombre de victimes d'infractions sexuelles commises en dehors de la famille enregistrées a progressé de 24%.

Une étude nationale publiée en août 2022 par le Ministère de l'Intérieur témoigne d'une hausse de +14% des «morts violentes au sein du couple ». Les femmes représentent 85% des victimes de ces homicides conjugaux. 122 femmes ont été victimes de féminicide conjugal en 2021 contre 102 en 2020, soit une augmentation de 20%.

Ces violences ont de multiples conséquences sur les victimes et leur entourage, notamment sur les enfants qui y sont exposés. Elles favorisent des vulnérabilités sociales, qui contribuent à des cumuls de difficultés engendrées au cours de la vie ainsi qu'à un risque élevé de violences répétées à l'âge adulte.

Ces violences portent atteintes aux droits fondamentaux et au principe d'égalité qui fonde notre République et doivent être fermement combattues et réprimées.

Malgré des avancées notables, ces violences demeurent néanmoins massives, encore insuffisamment repérées. Ces constats appellent un engagement sans relâche de la part de l'État et de toutes les actrices et de tous les acteurs qui participent à cette politique.

La Ville de Saint-Herblain est depuis plusieurs années, sensible aux questions concernant l'égalité Femme-Homme et aux violences faites aux femmes. En février 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Herblain a adopté le plan d'actions pour l'égalité Femme-Homme. Celui-ci est composé de trois axes et huit orientations se déclinant comme suit :

Axe 1 : La Ville en tant qu'employeur

- Impulser une dynamique d'égalité Femme-Homme dans la politique des ressources humaines de la Ville (analyse sexuée, formation, prévention...)

Axe 2 : La Ville en tant qu'institution et espace de représentation

- Assurer l'exemplarité de la Ville en matière d'égalité Femme-Homme à l'interne comme à l'externe, en intégrant cette thématique dans les politiques locales
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux bâtiments et lieux publics
- Encourager les élus à la diversité dans leurs ambitions politiques (délégations, visibilité...)
- Proposer une communication interne et externe non sexiste, qui invite à ouvrir le champ des possibles



Axe 3 : La Ville comme espace public

- Être une Ville Co éducatrice en matière d'égalité, en proposant une palette d'activités diversifiées permettant la mixité
- Aider aux parcours de vie des femmes et des hommes qui cumulent des difficultés (santé, violence, monoparentalité, chômage et précarité de l'emploi, isolement, aidants...)
- Prévenir les situations de violences ou d'insécurité, dans les cadres privés et publics

Vu le contexte européen et international, les principales décisions prises en faveur de la lutte contre ces violences, en particulier :

- La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, signée le 11 mai 2011 et entrée en vigueur en France le 1^{er} août 2014.
- La résolution 48/104 du 20 décembre 1993 de l'assemblée générale des Nations-Unies relative à la l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
- La résolution 58/147 du 19 février 2004 de l'assemblée générale des Nations-Unies relative à l'élimination de la violence domestique contre les femmes.

Vu les textes en vigueur en France, en particulier en faveur de la lutte contre ces violences, notamment :

- La loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Vu les politiques publiques pour prévenir et lutter contre ces violences, en particulier :

- Les engagements pris, le 25 novembre 2017, par le Président de la République pour prévenir et lutter contre l'ensemble de ces violences.
- Les actions engagées sur ce champ par le Gouvernement dans le cadre du comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018.
- Le 5^{ème} plan interministériel (2017/2019) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.
- Le schéma national de prévention de la délinquance (2020/2024) et le plan départemental de prévention de la délinquance qui en découle, déclinés sur les territoires par les Conseil Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et des Conseil Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ; leurs programmes d'action prévoient notamment l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales, et l'aide aux victimes.
- La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019/2024).

Vu le protocole départemental de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes de Loire-Atlantique 2017/2019.

Vu le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) couvrant le territoire de Saint-Herblain mis en place par une délibération municipale du 14 février 2012.



L'ensemble des partenaires désignés ci-après s'engagent collectivement, par la signature et la mise en œuvre du présent contrat, à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et la réparation.

Dans ce cadre, ils s'engagent plus particulièrement à mettre en place au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), une organisation en réseau favorisant la réalisation des objectifs fixés dans le Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS) Herblinois.

Les actions herblinoises se déclinent comme suit dans les trois grands objectifs fixés par le CLVSS :

1- Favoriser l'amélioration des réponses apportées aux femmes victimes par :

- Un travail sur un protocole de mise à l'abri de personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales porté par le Département, des communes (dont Saint-Herblain) et des bailleurs sociaux.
- La mise en place, par le CCAS, d'une fiche de procédure d'urgence sociale (personnes victimes de violences, rupture d'hébergement).
- Le positionnement du CCAS comme relais auprès des professionnels de la ville quand il y a des situations à traiter.
- Une permanence du Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), au Carré des services, pour informer et accompagner les femmes dans l'accès au droit, à la lutte contre les violences et au soutien à la parentalité.

2- Renforcer l'efficacité du travail partenarial grâce à :

- La formation des agents sur les violences sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales afin de les conscientiser sur leur rôle dans la chaîne de traitement et de lutte contre ces violences. Une formation permettant aussi de développer, chez les agents et les partenaires, des connaissances communes sur ce phénomène.
- À la création d'un guide spécifiant le champ d'intervention et les coordonnées des acteurs du territoire.
- Mise en place de temps de travail avec les partenaires sur les actions à développer dans le cadre du CLVSS.

3- Être une ville co-éducatrice dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles grâce à :

- L'organisation de temps dédiés à l'information et à la communication à destination de tous les publics et, plus particulièrement, les plus éloignés sur l'égalité Femme-Homme, les violences conjugales, sexistes et sexuelles et cela par l'utilisation de supports et de moyens de communication adaptés et accessibles.
- La mise en place d'interventions de prévention auprès des publics jeunes pour échanger sur les violences sexistes et sexuelles et sur l'égalité Femme-Homme. La ville souhaite élargir ces interventions aux jeunes des centres de formation et d'orientation (CFA, AFPA...) situés sur le territoire.
- Une veille numérique sur les réseaux sociaux (Promeneurs du Net).

La Ville de Saint-Herblain s'autorise en fonction de l'évolution du contexte sociétal et des partenariats à ajouter des actions supplémentaires dans son CLVSS.

L'ensemble des signataires s'engagent à présenter un point sur les actions du CLVSS lors de la cellule de veille, ainsi qu'un bilan/évaluation des actions menées, lors de la réunion annuelle du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.



Les signataires du présent Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles :

Le Maire de Saint-Herblain

Le Préfet de la Loire-Atlantique

Le Président du Conseil Départemental de
Loire Atlantique

Le Procureur de la République
près le Tribunal Judiciaire de Nantes

La Directrice des services
Départementaux de l'Éducation Nationale
de Loire-Atlantique

Le Directeur départemental de la sécurité
publique

Le Directeur du service
Pénitentiaire d'insertion et de Probation
de Loire-Atlantique

La Directrice territoriale de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse de
Loire-Atlantique et Vendée

Le Président de l'Association Départementale
d'Accompagnement Éducatif et Social
de Loire-Atlantique

La Directrice de Citad'Elles



La Présidente de France Victime 44

La Présidente du Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des Familles

Co-présidentes de Solidarité Femmes 44

La Présidente du Planning Familial 44

Le Président de la Nantaise d'Habitation

La Présidente d'Atlantique Habitations

Le Président d'Habitat 44

Le Président d'Harmonie Habitat



La Présidente SOS Inceste

La Présidente de l'Espace Simone de Beauvoir

Le Directeur Général du CHU de Nantes